

HÔTEL DE VILLE

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/AT/EDE

DECISION N° 2009/110

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec l'association IFAC, dans le cadre d'une formation sur le thème « Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, BAFA perfectionnement »

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT le souhait de la Collectivité de faire participer un agent de la Mairie de Yerres à une formation sur le thème « Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, BAFA perfectionnement », du 20 au 25 mai 2009 inclus, soit 6 jours,

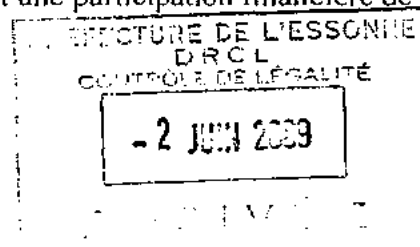
CONSIDERANT que la participation financière s'élève à 345€,

CONSIDERANT que la proposition de l'association IFAC, sise au 75 avenue Carnot – 91100 CORBEIL-ESSONNES, correspond aux besoins de la commune,

DECIDE

De signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme précité, en vue d'une formation sur le thème « Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, BAFA perfectionnement », au profit d'un agent de la Mairie de Yerres, moyennant une participation financière de 345€.

60. rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



DIT

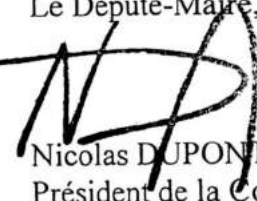
Que l'association IFAC n'est pas assujettie à la TVA,

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2009.

Fait à Yerres, le 20 mai 2009,



Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

